

**OBJET TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT, DE DEPLACEMENT
ET DE RACCORDEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LES MARCHES A BONS DE COMMANDE**

La Ville envisage de lancer une consultation d'entreprise pour la pose de canalisation dans le cadre de d'extension, de renforcement, de déplacement et de raccordement de son réseau d'eau potable.

Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement connus, il est envisagé d'adopter la procédure du marché à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Le montant maximum par période sera de 1 500 000 € HT, pour une durée maximale de 3 ans.

La consultation sera lancée selon les dispositions spécifiques prévues au Code des Marchés Publics (CMP) pour les entités adjudicatrices.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Annexe Eau, au chapitre 23, article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le principe du marché à bons de commande pour les travaux d'extension, de déplacement, de renforcement et de raccordement des réseaux d'eau potable;
- 2) d'autoriser le lancement de la consultation, selon les dispositions de l'article 146 du Code des Marchés Publics (CMP) pour les entités adjudicatrices, pour un montant maximum de 1.500 000 € HT par période pour une durée maximale de 3 ans (reconduction comprise) ;
- 3) de m'autoriser (ou mon représentant) à signer le(s) marché(s) avec les entreprises retenues et à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement de ces marchés, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4) de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**OBJET TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT, DE DEPLACEMENT
ET DE RACCORDEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LES MARCHES A BONS DE COMMANDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le principe du marché à bons de commande pour les travaux d'extension, de renforcement, de déplacement et de raccordement du réseaux d'Alimentation en Eau Potable.

ARTICLE 2 Autorise le Maire (ou son représentant) à lancer la consultation, selon les dispositions de l'article 146 du Code des Marchés Publics (CMP) pour les entités adjudicatrices, pour un montant maximum de 1 500 000 € HT par période pour une durée maximale de 3 ans (reconduction comprise).

ARTICLE 3 Autorise le Maire (ou son représentant) à signer le(s) marché(s) avec les entreprises retenues et à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement de ces marchés, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 5 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Annexe Eau, au chapitre 23, article 2315.